



**PROVINCE DE QUÉBEC**

**MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-BLAISE-SUR-RICHELIEU**

---

**Aux contribuables de la susdite municipalité**

**AVIS PUBLIC**

**Est par la présente donné par la soussignée, secrétaire-trésorière-adjointe de la susdite municipalité, QUE:**

Lors de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 8 décembre 2015 le règlement 454-15 déterminant les taux de taxes pour l'exercice financier 2016 a été adopté.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance de ce règlement au bureau de la secrétaire-trésorière, situé au 795 Des Loisirs, à Saint-Blaise-sur-Richelieu, du lundi au vendredi, de 8:00 à 12:00 heures et de 13:00 à 16:00 heures.

Ce règlement entrera en vigueur selon la loi.

**Donné à Saint-Blaise-sur-Richelieu ce dix-septième jour de décembre deux mille quinze.**

La secrétaire-trésorière-adjointe

---

Julie Gagnon